

La réforme parlementaire en Ontario

Mike Breagh



Au cours de la dernière décennie, l'administration et les procédures de l'Assemblée législative de l'Ontario ont été soumises à des examens détaillés. Une Commission royale d'enquête, dirigée par Dalton Camp, et un comité spécial, présidé par Donald Morrow, ont tous deux conclu qu'une réforme des institutions parlementaires s'imposait. Le Comité permanent des questions de procédure y a donné suite en proposant certains changements au Règlement de la Chambre et en recommandant une refonte de la structure des comités. Ces modifications, comme bien d'autres, surviennent à un moment où le Parlement lutte pour sa survie tandis que la complexité croissante de l'administration met les gouvernements à l'abri de tout contrôle.

Après analyse, le Comité permanent des questions de procédure a rejeté la plupart des pratiques du régime présidentiel américain parce qu'elles ne conviennent pas au régime parlementaire, d'autant plus que le Congrès américain offre peut-être l'exemple le plus frappant d'une bureaucratie devenue incontrôlable, où députés et sénateurs ne sont que des pantins aux mains d'une énorme machine administrative. En Ontario, au moins, les députés peuvent encore dire qui est sensé mener la barque et se payer le luxe de ne pas se prendre au sérieux. Il y a longtemps que les députés du Congrès américain n'ont plus ce privilège.

Les parlements demeurent de grands forums de discussions. Le harcèlement traditionnel de l'opposition présente peut-être un certain intérêt pour la galerie, mais il n'est pas nécessairement un outil de bonne gestion. Le rapport du Comité permanent des questions de procédure de l'Ontario proposait de restructurer les comités de façon à leur permettre de mieux s'acquitter des tâches de plus en plus nombreuses qui leur sont confiées. L'établissement de comités plus petits et plus spécialisés, ayant un mandat clair et un personnel compétent, facilitera de beaucoup la tâche des députés qui, aujourd'hui, se demandent s'ils devraient encore continuer à écouter des débats qui ne mènent à rien. Bref, le rapport demandait aux députés de cesser leurs belles paroles pour s'adonner à des fonctions plus productrices. Reste à savoir s'ils sont prêts à affronter un changement aussi radical. Le rapport allait même jusqu'à prétendre qu'il fallait passer à la loupe les programmes de dépenses avant que les fonds soient dépensés. Ce serait une innovation pour une Assemblée législative.

Bien que minimes, ces réformes s'inscrivent dans un projet beaucoup plus vaste. Malheureusement, bien que notre Assemblée soit un grand forum de discussion, elle constitue un bien piètre instrument pour administrer une province. Pendant la session, la plupart des députés n'ont pas un rôle bien défini à jouer. L'élection de gouvernements minoritaires en Ontario a contribué à mettre en valeur le rôle du simple député. Nos législateurs semblent prêts à redéfinir leur tâche de façon à ce que le Parlement puisse tirer partie des talents de tous les députés et pas uniquement des membres du Cabinet. Même si l'expérience n'a pas été entièrement satisfaisante, un plus grand nombre de députés se sont sentis utiles et tout le monde en a profité, en particulier la population de l'Ontario. En permettant aux députés de l'opposition de mettre leurs talents à contribution, on a amélioré le processus législatif. Les députés se sentent utiles, la population a de meilleures lois et le gouvernement en retire la gloire. On imagine mal de revenir aux anciennes coutumes, où l'on tuait le temps en attendant une récompense personnelle.

Le XXI^e siècle arrive à grands pas. Nous avons recommandé l'inauguration d'un hansard entièrement électronique. La Chambre n'a pas encore reconnu l'existence de la télévision, mais cela se fera inévitablement. Bien des députés hésitent à adopter cette forme de surveillance. Avec elle, disparaîtra le cocon dans lequel s'enferme le Parlement. Les députés ne pourront plus dormir sur leur siège pendant les débats, car les électeurs verront ce qui se passe réellement à Queen's Park. La télévision permettra à ceux qui sont le plus touchés par les lois de participer instantanément au processus parlementaire. Les citoyens seront sur un pied d'égalité avec ceux qui peuvent se permettre d'engager un démarcheur professionnel pour suivre les débats. Cela pourra également mettre fin à ces extraordinaires moments

M. Mike Breagh représente la circonscription d'Oshawa à l'Assemblée législative de l'Ontario depuis 1975, sous la bannière du Nouveau parti démocratique. Il a rédigé cet article avant les dernières élections provinciales du 2 mai 1985.

de passivité où le discours d'un orateur se poursuit, monotone devant un petit nombre de députés qui n'écoutent à peu près pas. La caméra pénétrerait indiscrètement dans l'enceinte intime et confortable du Parlement. Il faut absolument soumettre le Parlement à cette surveillance qui hante les conseils municipaux. Mais la télévision coûte cher. Peut-être faudra-t-il, pour se la payer, sacrifier les recettes de trois jours de vente de boissons alcooliques, mais il faudra le faire.

Selon une des traditions parlementaires les plus anciennes, le gouvernement doit toujours jouir de la «confiance» de la Chambre. Quand le gouvernement est majoritaire, c'est là une simple formalité. L'opposition prépare une motion de défiance; celle-ci fait l'objet d'un débat, puis elle est mise aux voix et elle est repoussée, comme il se doit. Tout ceci se fait dans l'ordre, et sans agressivité. La procédure a même parfois son utilité. Il en est tout autre quand le gouvernement est minoritaire, car la motion de défiance peut le mettre dans l'embarras. En 1977, j'avais proposé que le gouvernement réduise de 2 p. 100 l'augmentation maximale de loyer qu'un propriétaire pouvait imposer à son locataire. Le gouvernement décida d'en faire une question de confiance et il fut défait. Il y eut une élection qui apporta bien peu de changement à la composition de la Chambre et, à la fin de la même année, le gouvernement décida, après tout, d'approuver la réduction que j'avais proposée. Si le gouvernement avait un mandat ferme de quatre ans, nous connaîtrions une plus grande stabilité gouvernementale et la démocratie parlementaire ne serait pas constamment menacée comme elle l'est maintenant. Il pourrait encore y avoir des motions de défiance mais si le parti au pouvoir devait être défait lors de la mise au voix d'une telle motion, le parti d'opposition prendrait la relève jusqu'à la fin du mandat. La notion de mandat fixe forcerait tout simplement les

élus à accepter la décision des électeurs pendant cette période. Elle n'a jamais, que je sache, porté préjudice à la démocratie dans les autres pays et elle constituerait une solution logique au problème de l'instabilité.

Il faudrait également revoir la taille de nos circonscriptions électorales. La Commission Camp avait recommandé que la Chambre compte désormais 180 députés. J'ai personnellement présenté un projet de loi pour que le Parlement mette en application cette recommandation. Le redécoupage des circonscriptions électorales devrait être fait par un organisme indépendant analogue à la Commission sur les dépenses électorales qui connaît assez bien chacune des circonscriptions de la province. La plupart des comtés du nord sont plus grands que l'Île-du-Prince-Édouard. Ils sont peu peuplés et les communications doivent se faire par interurbain. Cela pose beaucoup de problèmes, car pour bien représenter les électeurs, il est important de pouvoir demeurer en contact avec eux. Il n'est certainement plus admissible que les députés aient des circonscriptions si étendues qu'ils doivent s'en remettre à une tournée annuelle pour rencontrer leurs électeurs.

Le rôle du député est complexe. Toutes ses tâches visent au fond une administration efficace. Le service est maintenant si bien rôdé dans les bureaux de circonscription que le député est devenu un véritable ombudsman à l'écoute des problèmes de chacun. Il peut également jouer le rôle de critique, d'orateur, de porte-parole du caucus, etc., s'il en a le talent ou l'inclination. L'Assemblée législative de l'Ontario est un mélange complexe de traditions et de stupidité. Conserver les traditions inoffensives, sinon utiles, tout en acceptant les changements nécessaires, voilà le défi! Il va nous falloir modifier notre assemblée législative avant de franchir le seuil du XXI^e siècle qui approche à grands pas. ■

Post-scriptum

Les élections provinciales du 2 mai 1985 et les événements qui ont suivi, ont abouti à la formation d'un autre gouvernement minoritaire. Mais cette fois, le gouvernement est décidé à procéder à une véritable réforme parlementaire. La barrière est maintenant levée. Nous allons assister à une période très mouvementée de décisions et de rajustements. Cette ère tant attendue va être fascinante. M.B.